

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3316

30 décembre 2013

SOMMAIRE

Amivo S.A.	159142	Mbari S.à r.l.	159152
AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l.	159139	MCP III Investment S.à r.l.	159152
Baumann Europe S.A.	159138	Menuiserie Baden Sàrl	159152
Beka Group SPF S.A.	159135	M ² Marketing S.à r.l.	159146
Bisonte Luxco S.à r.l.	159165	MOORE STEPHENS Audit S.à.r.l.	159162
Calluna Investments S.à r.l.	159122	Nomadic	159161
Chen Ling S.A.	159156	ok@home S.à r.l.	159167
Cireocram S.A.	159168	Omega Enterprises S.à r.l.	159161
Comptabilité Générale et Eurolation S.à.r.l.	159156	Original S.A.	159161
Cork SPF	159136	Palais de Chine S.à r.l.	159158
Cresco Capital Germany 1 S.à r.l.	159156	Pamekas Investments S.A.	159160
Crisis Invest s.à r.l.	159156	Paolo First Invest	159143
CVG Global S.à r.l.	159165	Partners Group Solis S.à r.l.	159160
Dacolux, S.à r.l.	159128	PC Klinik Sàrl	159160
Deluxe Literie S.à r.l.	159155	Peintures BIWERSI S.à.r.l.	159159
Dentsply CE S.à r.l.	159129	Peter & Clark - Multilingual Communication	159158
Drivelux S.A.	159157	Peters Maschinenbau A.G.	159160
EGI Luxembourg S.à r.l.	159147	Premier Group Holdings S.A.	159158
E.G.M. Holdings S.A.	159157	Prince Rupert Luxembourg S.à r.l.	159158
E.N.A. Consulting S.A.	159157	Project 93	159151
Entertainment Capital Holdings S.à r.l.	159124	ProLogis UK CCXXVIII S.à r.l.	159159
EPF Acquisition Co 8 S.à r.l.	159165	ProLogis UK CCXXXV S.à r.l.	159159
Eurofins International Support Services LUX	159157	Promotions Urbaines S.A.	159158
Immotrop S.A.	159164	Pucchini Debt S.à r.l.	159159
J. Cremer - Finck Architecte	159163	SSP Resources Gloucester Parent 1 S.à r.l.	159152
Johnebapt SPF S.A.	159163	Sunhill Holdings S. à r.l.	159153
JP Commercial XIV S.à r.l.	159163	SwiftStake Technologies S.A.	159155
Kleopatras S.A.	159162	Yum! Finance Holdings I	159153

Calluna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.742.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of October,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held:

An extraordinary general meeting of the sole shareholder of "CALLUNA INVESTMENTS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.742, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7th November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3196 of 28th December 2011 (the "Company").

The meeting was opened at 10.30 a.m. with Ms Martine ZELLINGER, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Ms Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Ms Siham BEDRANE-KHACEF, paralegal assistant, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Dissolution and decision to put the Company into liquidation.
2. Discharge to be granted to the members of the Board of Managers (Conseil de gérance).
3. Appointment of Mr. Raf Bogaerts as Liquidator of the Company.
4. Miscellaneous.

II. - That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the sole represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder declaring that he had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

The general meeting resolves to give discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator of the Company, Mr Raf BOGAERTS, director, born on 31st October 1970, in Lier (Belgium), residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente octobre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "CALLUNA INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164.742, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3196 du 28 décembre 2011 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Martine ZELLINGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Siham BEDRANE-KHACEF, paralegal assistant, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et décision de mettre la Société en liquidation.
2. Décharge donnée au conseil de gérance de la Société.
3. Nomination de Monsieur Raf Bogaerts en tant que liquidateur de la Société.
4. Divers.

II. - Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge au conseil de gérance de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ZELLINGER, C. GESCHWIND, S. BEDRANE-KHACEF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2013. LAC/2013 /50084. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161285/135.

(130198097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Entertainment Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.844.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of October.

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lions Gate Entertainment Corp., a corporation incorporated and organized under the laws of British Columbia, Canada, having its registered office at 2200 - 1055 West Hastings Street, Vancouver, British Columbia V6E 2E9 and registered under number BC0720538,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Entertainment Capital Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company was incorporated on October 1, 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all of the shares in the share capital of the Company.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven million nine hundred eighty thousand United States Dollars (USD 7,980,000.00) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million five hundred twenty thousand United States Dollars (USD 4,520,000.00), to the amount of twelve million five hundred thousand United States Dollars (USD 12,500,000.00), by way of the issuance of three million nine hundred eighty thousand (3,980,000) Ordinary Shares, three million five hundred thousand (3,500,000) Class 2 MRPS, and five hundred thousand (500,000) Class 3 MRPS, all having a par value of one United States Dollar (USD 1.00.) each.

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to:

(i) three million nine hundred eighty thousand (3,980,000) Ordinary Shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.00.) each;

(ii) three million five hundred thousand (3,500,000) Class 2 MRPS having a par value of one United States Dollar (USD 1.00.) each; and

(iii) five hundred thousand (500,000) Class 3 MRPS having a par value of one United States Dollar (USD 1.00.) each and to fully pay up such Ordinary Shares, Class 2 MRPS and Class 3 MRPS by a contribution in kind consisting of approximately 20% of the value of the shares the Sole Shareholder holds in Lions Gate Entertainment Inc., having its registered office at 2700 Colorado Avenue, Suite 200, Santa Monica, California, 90404 (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of eight hundred million United States Dollars (USD 800,000,000.00), from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(a) three million nine hundred eighty thousand United States Dollars (USD 3,980,000.00) to the ordinary share capital account of the Company;

(b) four million United States Dollars (USD 4,000,000.00) to the MRPS share capital account of the Company;

(c) three hundred ninety-six million twenty thousand United States Dollars (USD 396,020,000.00) to the Ordinary Shares Premium Account as defined in the Articles;

(d) three hundred forty-six million five hundred thousand United States Dollars (USD 346,500,000.00) to the Class 2 MRPS Share Premium Reserve Account as defined in the Articles; and

(e) forty-nine million five hundred thousand United States Dollars (USD 49,500,000.00) to the Class 3 MRPS Share Premium Reserve Account as defined in the Articles.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution contributed in kind is free of any lien; and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution has been given.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the Contribution has been certified by a certificate dated as of the date of the Contribution issued by the management of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the Sole Shareholder dated as per September 16, 2013, which certificate will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the Articles, so that they read henceforth as follows:

"II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is represented by four million (4,000,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all in registered form, all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The share capital is also represented by four million five hundred thousand (4,500,000) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the Class 1 MRPS), three million five hundred thousand (3,500,000) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the Class 2 MRPS), and five hundred thousand (500,000) class 3 mandatory redeemable preferred shares (the Class 3 MRPS; and together with the Class 1 MRPS and the Class 2 MRPS, the MRPS, and together with the Ordinary Shares, the Shares), having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.00) each, all in registered form, all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Class 1 MRPS, Class 2 MRPS, Class 3 MRPS are hereinafter referred to as an MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders.

5.3. The entire share capital thus amounts to twelve million five hundred thousand United States Dollars (USD 12,500,000.00)."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour d'octobre.

Par devant le soussigné, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lions Gate Entertainment Corp., une société constituée et organisée selon les lois de la Colombie-Britannique, dont le siège social est établi au 2200 - 1055 West Hastings Street, Vancouver, Colombie-Britannique V6E 2E9 et immatriculée sous le numéro BC0720538,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Entertainment Capital Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} octobre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de sept millions neuf cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 7.980.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent vingt mille dollars américains (USD 4.520.000) à douze millions cinq cent mille dollars américains (USD 12.500.000), par voie d'émission de trois millions neuf cent quatre-vingt mille (3.980.000) Parts Sociales Ordinaires, trois millions cinq cent mille (3.500.000) PSPOR de Classe 2 et cinq cent mille (500.000) PSPOR de Classe 3, toutes ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

L'Associé Unique décide d'accepter et enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire à:

- (i) trois millions neuf cent quatre-vingt mille (3.980.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;
- (ii) trois millions cinq cent mille (3.500.000) PSPOR de Classe 2 ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune; et
- (iii) cinq cent mille (500.000) PSPOR de Classe 3 toutes ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

et de libérer intégralement les Parts Sociales Ordinaires, PSPOR de Classe 2 et PSPOR de Classe 3 par un apport en nature consistant à 20% de la valeur des parts sociales que l'Associé Unique détient dans Lions Gate Entertainment Inc., dont le siège social est établi au 2700 Colorado Avenue, Suite 200, Santa Monica, Californie, 90404 (l'Apport).

L'Apport d'un montant total de huit cent millions de dollars américains (USD 800.000.000) de l'Associé Unique à la Société sera affecté comme suit:

(a) trois millions neuf cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 3.980.000) au compte de capital social ordinaire de la Société;

(b) quatre millions de dollars américains (USD 4.000.000) au compte de capital social PSPOR de la Société;

(c) trois cent quatre-vingt-seize million vingt mille dollars américains (USD 369.020.000) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires tel que défini dans les Statuts.

(d) trois cent quarante-six million cinq cent mille dollars américains (USD 346.500.000) au Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de Classe 2 tel que défini dans les Statuts;

et

(e) quarante-neuf millions cinq cent mille dollars américains (USD 49.500.000) au Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de Classe 3 tel que défini dans les Statuts.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire a déclaré que l'Apport apporté à la Société est libre de tout privilège et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour effectuer le transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de propriété par l'Associé Unique de l'Apport a été donnée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire a déclaré que la valeur de l'Apport a été certifiée par un certificat daté à la date de l'Apport émis par la gérance de la Société sur la base d'un bilan pro forma de l'Associé Unique du 16 septembre 2013, lequel certificat restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1, 5.2 et 5.3 des Statuts, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

"II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est représenté par quatre millions (4.000.000) de parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires sont dénommés un Associé Ordinaire et ensemble les Associés Ordinaires.

5.2 Le capital social est également représenté par quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 1 (les PSPOR de Classe 1), trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 2 (les PSPOR de Classe 2), et cinq cent mille (500.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 3 (les PSPOR de Classe 3 et avec les PSPOR de Classe 1 et les PSPOR de Classe 2, les PSPOR et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) des PSPOR de Classe 1, PSPOR de Classe 2 et PSPOR de Classe 3 sont dénommés un Associé PSPOR et ensemble les Associés PSPOR.

5.3 L'entière du capital social s'élève à douze millions cinq cent mille dollars américains (USD 12.500.000)."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date et année qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013161915/189.

(130198718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Dacolux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, place Benelux.

R.C.S. Luxembourg B 90.087.

L'an deux mille treize, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pierre DIMANCHE, conseiller d'entreprises, né à Les Bulles (Belgique), le 1^{er} juin 1937, demeurant au 11, avenue des Muguets, B-1420 Braine-l'Alleud.

2.- Monsieur Roger HERTSENS, gérant de sociétés, né à Bonheiden (Belgique), le 7 mai 1949, demeurant au 41, Zeeptstraat, B-3140 Keerbergen.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Georges THINNES, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée DACOLUX, S.à r.l., avec siège social au 5-7, Place Benelux, L-4027 Esch-sur-Alzette, R.C.S. Luxembourg B90087, a été constituée en date du 25 octobre 2002 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 du 8 janvier 2003.

- Que les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

* en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1210 du 18 novembre 2003;

* en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 749 du 13 avril 2006;

* en date du 6 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1964 du 19 octobre 2006.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Unique résolution

Les associés déclarent que hormis les parts sociales représentatives du capital souscrit, aucun autre titre n'a été émis par la société, et décident donc librement de modifier l'objet social, et par conséquent l'article 4 des statuts de la société, comme suit:

«La société a pour objet, tant en compte propre que pour le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à toutes fonctions de consultance, d'assistance et/ou de services, liées aux domaines de:

- l'organisation et la gestion de toutes actions publicitaires et de supports de publicité;
- l'étude de marché, sondages et suivi d'application de politique et/ou image commerciale;
- la recherche, la conception et la mise en place de points de ventes au détail;
- la présentation de tout objet, marchandises et autres à la vente sous toutes ses formes;
- la négociation et la gestion administrative de tout contrat de location de biens immeubles et meubles et de services;
- la sélection de personnel, la gestion de ressources humaines et secrétariat social;
- le secrétariat et l'administration aux autres entreprises;
- la gestion de manière autonome de points de ventes au détail appartenant à des entreprises tierces généralement à titre temporaire et très exceptionnellement à long terme;
- la mise en place de collections d'équipement de la personne et de décoration;
- l'exercice de mandat d'administrateur;
- la gestion de brevets, de marques commerciales et autres et de tout modèle.

Elle a également pour objet:

- le commerce de gros et de détail de textiles, d'habillement, d'accessoires du vêtement, de chaussures, de maroquinerie et d'articles de voyage;

- toutes opérations immobilières;
- elle pourra acquérir, aliéner, apporter, échanger, exploiter, mettre en valeur et gérer tous biens ou tous droits mobiliers ou immobiliers, assurer le financement, sous toutes ses formes, de toutes entreprises ou personnes en relation commerciale avec elle.

La société peut, de façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou partie de son objet social.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georges THINNES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2013. Relation GRE/2013/4425. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013161886/73.

(130198846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Dentsply CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.739.671.114,40.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.469.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Dentsply CE S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.469 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 268 dated 8 February 2010 and amended for the last time by a deed enacted by Maître Henri Beck, prenamed, dated 30 November 2011 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations" number 107 dated 13 January 2012.

There appeared:

The shareholders of the Company, (i) Dentsply Finance Co., a company incorporated under the laws of Delaware, registered with the Division of Corporation of Delaware under number 2836223, having its registered office at 11823 E. Slauson Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, CA 90670, USA, holder of 7,494,528 (seven million four hundred ninety-four thousand five hundred twenty-eight) shares in the Company, and (ii) Dentsply Holding Company Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, registered with the Division of Corporation of Delaware under number 4067541, having its registered office at 11823, E. Slauson Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, California 90670, United States of America ("DHC") represented by its Luxembourg branch, holder of 142,416,616 (one hundred forty-two million four hundred sixteen thousand six hundred sixteen) shares in the Company (together the "Shareholders"), duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk of the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 7 December 2012.

The above-mentioned proxies, being initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the notary to record as follows:

I. - That the 149,911,144 (one hundred forty-nine million nine hundred eleven thousand one hundred forty-four) shares of the Company having a nominal value of 0.10 USD (ten cents of United States Dollars), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders state having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

"Agenda"

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 4,724,680,000 (four billion seven hundred twenty-four million six hundred eighty thousand United States Dollars) by the issuance of 47,246,800,000 (forty-seven billion two hundred forty-six million eight hundred thousand) new shares of the Company, so as to raise it from its current amount of USD 14,991,114.40 (fourteen million nine hundred ninety-one thousand one hundred fourteen United States Dollars and forty cents) to USD 4,739,671,114.40 (four billion seven hundred thirty-nine million six hundred seventy-one thousand one hundred fourteen United States Dollars and forty cents);

3. Subscription and payment by Dentsply Holding Company, acting through its Luxembourg Branch, Dentsply Holding Company Luxembourg Branch of all the 47,246,800,000 (forty-seven billion two hundred forty-six million eight hundred thousand) new shares by the contribution of (i) 3,700 shares in Dentsply Holdings S.a r.l., (ii) one share in Maillefer Instruments Holding Sarl and (iii) 755.349 (seven hundred fifty-five thousand three hundred forty-nine) shares in Dentsply EU Holding S.a r.l.;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the resolutions; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,724,680,000 (four billion seven hundred twenty-four million six hundred eighty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 14,991,114.40 (fourteen million nine hundred ninety-one thousand one hundred fourteen United States Dollars forty United States Dollars cents) to USD 4,739,671,114.40 (four billion seven hundred thirty-nine million six hundred seventy-one thousand one hundred fourteen United States Dollars and forty cents) by the issuance of 47,246,800,000 (forty-seven billion two hundred forty-six million eight hundred thousand) new shares of the Company (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by DHC represented by its Luxembourg branch, (the "Contributor") consisting of (i) 3,700 (three thousand seven hundred) with a nominal value of USD 1,000 each and valued at USD 856,000,000 (eight hundred fifty-six millions) that the Contributor holds in Dentsply Holdings S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.253 ("DH S.à r.l."), (ii) 755,349 (seven hundred fifty-five thousand three hundred forty-nine) shares without nominal value and valued at USD 943,590,000 (nine hundred forty-three million five hundred ninety) that the Contributor holds in Dentsply EU Holdings S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.350 ("DEUH") and (iii) (one) share having a nominal value of CHF 360,000 (three hundred sixty thousand Swiss Franc) that the Contributor holds in Maillefer Instruments Holding Sarl, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Chemin du Verger 3 in Ballaigue, Switzerland ("Maillefer") valued at USD 2,925,090,000 (two billion nine hundred twenty-five millions ninety thousand United States Dollars) being the equivalent of CHF 2,716,000,000 (two billion seven hundred sixteen million) based on the CHF/USD exchange rate of 1.07698 as published on the Oanda website on 7 December 2012 (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the full payment by DHC represented by its Luxembourg branch of the New Shares by means of the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Contributor, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to the New Shares having an aggregate nominal value of USD 4,724,680,000 (four billion seven hundred twenty-four million six hundred eighty thousand United States Dollars) in the Company and to pay them up entirely together with the payment of the Share Premium through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor in exchange for the issuance of the New Shares is composed of:

(i) 3,700 (three thousand seven hundred) with a nominal value of USD 1,000 each and valued at USD 856,000,000 (eight hundred fifty-six millions) that the Contributor holds in DH S.à r.l.

(ii) 755,349 (seven hundred fifty-five thousand three hundred forty-nine) shares without nominal value and valued at USD 943,590,000 (nine hundred forty-three million five hundred ninety) that the Contributor holds in DEUH; and

(iii) one share having a nominal value of CHF 360,000 (three hundred sixty thousand Swiss Franc) that the Contributor holds in Malleifer Instruments Holding Sàrl, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Chemin du Verger 3 in Ballaigue, Switzerland ("Malleifer") valued at USD 2,925,090,000 (two billion nine hundred twenty-five millions ninety thousand United States Dollars) being the equivalent of CHF 2,716,000,000 (two billion seven hundred sixteen million) based on the CHF/USD exchange rate of 1.07698 as published on the Oanda website on 7 December 2012 that the Contributor holds in Malleifer

Valuation

The net value of the Contribution above amounts to a total of USD 4,724,680,000 (four billion seven hundred twenty-four million six hundred eighty thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 7 December 2012, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Daniel Mark Reed, with address at 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvania 17405, United States of America;

b) Mr. Hans-Peter Krauss, with address at 14, Eugenie-Kauffmann-Str., D-68163 Mannheim, Germany;

c) Mr. Brian M. Addison, with address at 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvania 17405, United States of America; and

d) Mr. John D. Buckley, with address at Hamm Moor Lane, Addlestone, Weybridge, Surrey KT15 2SE, United Kingdom all represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is acknowledged that the shareholding of the Company is now composed of:

- Dentsply Finance Co., holder of 142,416,616 (one hundred forty-two million four hundred sixteen thousand six hundred sixteen) shares in the Company; and

- Dentsply Holding Company Inc., represented by its Luxembourg branch, holder of 47,254,292,528 (forty-seven billion two hundred fifty-four million two hundred ninety-two thousand five hundred twenty-eight) shares in the Company.

The notary acts that the 47,396,711,144 (forty-seven billion three hundred ninety-six millions seven hundred eleven thousand one hundred forty-four shares representing the whole share capital of the Company, are duly represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 6, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at USD 4,739,671,114.40 (four billion seven hundred thirty-nine million six hundred seventy-one thousand one hundred fourteen United States Dollars and forty cents), represented by 47,396,711,144 (forty-seven billion three hundred ninety-six millions seven hundred eleven thousand one hundred forty-four shares with a nominal value of ten cents of U.S. Dollar (USD 0.10) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le septième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Dentsply CE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150469 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 8 février 2010 et modifié pour la dernière fois par un acte passé par-devant Maître Henri Beck, précité, daté du 30 novembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 daté du 13 janvier 2012.

Sont apparus:

Les associés de la Société, (i) Dentsply Finance Co., une société constituée selon les lois du Delaware, enregistrée auprès du Division of Corporation of Delaware sous le numéro 2836223 et ayant son siège social au 11823 E. Slauson Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, CA 90670, USA Etats-Unis d'Amérique, détentrice de 7.494.528 (sept million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-huit) parts sociales dans la Société et (ii) Dentsply Holding Company Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, immatriculée sous la Division Société du Delaware, sous le numéro 4067541, ayant son siège social au 11823, E. Slauson Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, California 90670, Etats-Unis d'Amérique («DHC») représentée par sa succursale luxembourgeoise, détentrice de 142.416.616 (cent quarante-deux millions quatre cent seize mille six cent seize) parts sociales de la Société (ensemble les «Associés»), dûment représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire de l'Etude notariale de Maître Francis Kessler, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en date du 07 décembre 2012.

Les procurations susmentionnées, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les Associés représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 149.911.144 (cent quarante-neuf millions neuf cent onze mille cent quarante-quatre) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix cents de Dollar Américain) représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés ont été dûment informés par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.724.680.000 USD (quatre milliards sept cent vingt-quatre millions six cent quatre-vingt mille Dollars Américains), par l'émission de 47.246.800.000 (quarante-sept milliards deux cent quarante-six millions huit cent mille) nouvelles parts sociales de la Société, afin de le porter de son montant actuel de 14.991.114,40 USD (quatorze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cent quatorze Dollars Américains quarante cents) à 4.739.671.114,40 USD (quatre milliards sept cent trente-neuf millions six cent quatre-vingt-un mille cent quatorze Dollars Américains et quarante cents);

3. Souscription et paiement par Dentsply Holding Company, représentée par sa succursale luxembourgeoise de 47,246,800,000 (quarante-sept milliards deux cent quarante-six millions huit cent mille) nouvelles parts sociales par l'apport en nature de (i) 3.700 (trois mille sept cent) parts sociales dans Dentsply Holdings S.à r.l., (ii) une part sociale dans Maillefer Instruments Holding S.à r.l et (iii) 755.349 (sept cent cinquante-cinq mille trois cent quarante-neuf) parts sociales dans Dentsply EU Holding S.à r.l. (;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.724.680.000 USD (quatre milliards sept cent vingt-quatre millions six cent quatre-vingt mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 14.991.114,40 USD (quatorze millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cent quatorze Dollars Américains quarante cents) à 4.739.671.114,40 USD (quatre milliards sept cent trente-neuf millions six cent quatre-vingt-un mille cent quatorze Dollars Américains et quarante cents) par l'émission de 47.246.800.000 (quarante-sept milliards deux cent quarante-six millions huit cent mille) nouvelles parts sociales de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»), l'intégralité devant être libérée par un apport en nature par DHC, représenté par sa succursale luxembourgeoise (l'«Apporteur») consistant en (i) 3.700 (trois mille sept cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune et évaluées à 856.000.000 USD (huit cent cinquante-six million de Dollars Américains) que l'Apporteur détient dans Dentsply Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège sociale au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 163253 («DH S.à r.l.»), (ii) 755.349 (sept cent cinquante-cinq mille trois cent quarante-neuf) parts sociales sans valeur nominale et évaluées à 943.590.000 USD (neuf cent quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt dix mille Dollars Américains), que l'Apporteur détient dans Dentsply EU Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège sociale au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 73350 («DEUH») et (iii) une part sociale d'une valeur nominale de 360.000 CHF (trios cent soixante mille Francs Suisses) évaluée à 2,925,090,000 USD (deux milliards neuf cent vingt-cinq millions quatre-vingt-dix mille Dollars Américains) représentant l'équivalent Francs Suisses de 2,716,000,000 USD (deux milliards sept cent seize millions de Dollars Américains) conformément au taux de change CHF/USD de 1,07698 publié en date du 7 décembre 2012 sur le site internet Oanda que l'Apporteur détient dans Maillefer Instruments Holding Sàrl, une société constituée selon les lois suisses, ayant son siège social à Chemin du Verger 3 in Ballaigue, Switzerland ("Maillefer") Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par DHC, représentée par sa succursale luxembourgeoise des Nouvelles Parts Sociales par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Da Chao, précitée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale totale de 4.724.680.000 USD (quatre milliards sept cent vingt-quatre millions six cent quatre-vingt mille Dollars Américains) dans la Société et les payer entièrement, ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé de:

(i) 3.700 (trois mille sept cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune et évaluées à 856.000.000 USD (huit cent cinquante-six million de Dollars Américains) que l'Apporteur détient dans DH S.à r.l. 755.349 (sept cent cinquante-cinq mille trois cent quarante-neuf) parts sociales sans valeur nominale et évaluées à 856.000.000 USD (huit cent cinquante-six million de Dollars Américains), que l'Apporteur détient dans DEUH;

(ii) 755.349 (sept cent cinquante-cinq mille trois cent quarante-neuf) parts sociales sans valeur nominale et évaluées à 943.590.000 USD (neuf cent quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt dix mille Dollars Américains), que l'Apporteur détient dans DEUH S.à r.l. et

(iii) une part sociale d'une valeur nominale de 360.000 CHF (trios cent soixante mille Francs Suisses) évaluée à 2.925.090.000 USD (deux milliards neuf cent vingt-cinq millions quatre-vingt-dix mille Dollars Américains) représentant l'équivalent Francs Suisses de 2.716.000.000 CHF (deux milliards sept cent seize millions de Francs Suisses) conformément au taux de change CHF/USD de 1,07698 publié en date du 7 décembre 2012 sur le site internet Oanda que l'Apporteur détient dans Maillefer.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport précédemment décrit s'élève à un montant global d'au moins 4.724.680.000 USD (quatre milliards sept cent vingt-quatre millions six cent quatre-vingt mille Dollars Américains).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datant du 7 décembre 2012, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Ensuite interviennent:

- a) M. Daniel Mark Reed, résidant au 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvania 17405, United States of America;
 - b) M. Hans-Peter Krauss, résidant au 14, Eugenie-Kauffmann-Str., D-68163 Mannheim, Allemagne;
 - c) M. Brian M. Addison, résidant au 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvania 17405, United States of America;
- and
- d) Mr. John D. Buckley, resident à Hamm Moor Lane, Addleston, Weybridge, Surrey KT15 2SE, Royaume-Uni

Tous représentés ici par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport;

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'augmentation de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, confirment expressément la description de l'Apport, ainsi que son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est pris acte que l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Dentsply Finance Co., détenteur de 142.416.616 (cent quarante-deux millions quatre cent seize mille six cent seize) parts sociales dans la Société; et
- Dentsply Holding Company Inc., représenté par sa succursale luxembourgeoise, holder of 47.354.292.528 (quarante-sept milliards trois cent cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-huit) parts sociales dans la Société.

Le notaire établit que les 47.396.711.144 (quarante-sept milliards trois cent quatre-vingt-seize millions sept cent onze mille cent quarante-quatre parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étant représentées, la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 4.739.671.114,40 USD (quatre milliards sept cent trente-neuf millions six cent quatre-vingt-un mille cent quatorze Dollars Américains et quarante cents), représenté par 47.396.711.144 (quarante-sept milliards trois cent quatre-vingt-seize millions sept cent onze mille cent quarante-quatre parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix cents de Dollars Américains) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16873.

Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013163375/305.

(130199258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Beka Group SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.300.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechsten Tage des Monats November;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die „Versammlung“) die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen „BEKA GROUP SPF S.A.“, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 90300, (die „Gesellschaft“), ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung „DOVER OVERSEAS HOLDING S.A.“, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 12. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 75 vom 24. Januar 2003,

und deren Satzungen abgeändert worden sind gemäß Urkunde aufgenommen durch Notarin Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 1. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2237 vom 12. September 2008, enthaltend unter Anderem die Umwandlung der Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen gemäß den gesetzlichen Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung der Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen (SPF), sowie die Annahme der Gesellschaft ihrer jetzigen Bezeichnung.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Alexia UHL, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Die Vorsitzende beruft Frau Monique GOERES, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, zur Schriftführerin.

Die Versammlung bestellt Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, als Stimmzähler.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1) Beschlussfassung die Gesellschaft, in Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vorzeitig aufzulösen und zu liquidieren;

2) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung dessen Befugnisse;

3) Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Rechnungskommissars der Gesellschaft;

4) Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Versammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Versammlung die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts „Fiduciaire comptable Becker, Gales & Brunetti S.A.“, mit Sitz in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, ein-

getragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 128179, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihr folgende Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars, welche sie für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Versammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Frau Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2013. LAC/2013/50602. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163292/90.

(130199360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Cork SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.998.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) Monsieur Franck Raymond BIGOU, demeurant au 2, place Amphitrite, F-30240 Port Camargue,

2) Monsieur Yann Georges BIGOU, demeurant au 85, rue André Lapierre, F-30190 Saint Chaptés,

ci-après «les Actionnaires».

Tous deux ici représentés par

Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le Mandataire»

en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, requièrent le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Le capital social de CORK SPF, une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 129998, constituée en date du 28 juin 2007 par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1863 du 1^{er} septembre 2007 (ci-après la «Société»), s'élève actuellement à 2.320.264 (deux millions trois cent vingt mille deux cent soixante-quatre euros) représenté par 2.560 (deux mille cinq cent soixante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et toutes nominatives, divisé en:

- * 2.363 (deux mille trois cent soixante-trois) actions en pleine propriété,
- * 197 (cent quatre-vingt-dix-sept) actions en usufruit,
- * 197 (cent quatre-vingt-dix-sept) actions en nue-propriété.

- L'actionariat de la Société est actuellement composé comme suit:

1) Monsieur Franck Raymond BIGOU, prénommé:

- * 2.207 (deux mille deux cent sept) actions en pleine propriété,
- * 197 (cent quatre-vingt-dix-sept) actions en usufruit,

2) Monsieur Yann Georges BIGOU, prénommé:

- * 156 (cent cinquante-six) actions en pleine propriété,
- * 197 (cent quatre-vingt-dix-sept) actions en nue-propriété.

- Le registre des actions nominatives de la Société est présenté par le Mandataire au notaire instrumentant qui vérifie l'actionariat au vu des inscriptions qui y figurent.

- L'intégralité du capital social étant dûment représentée et les Actionnaires déclarant avoir été avisés de la tenue de la présente assemblée et avoir pris connaissance de la teneur de son ordre du jour au préalable, il n'est dès lors pas nécessaire de justifier de l'envoi des convocations et les comparants, représentés comme dit ci-avant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, peuvent délibérer valablement et prendre toutes décisions concernant la Société.

Ensuite les comparants, après délibération, font les déclarations et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les Actionnaires reconnaissent qu'ils ont une parfaite connaissance des statuts de la Société et de sa situation financière actuelle, sur base des comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012, approuvés par une assemblée générale tenue le 26 juin 2013 et d'une situation comptable datée du 15 octobre 2013.

2. Les Actionnaires déclarent que la Société n'exerce plus aucune activité et qu'aucune activité nouvelle n'est envisagée.

3. D'un accord commun et unanime, les Actionnaires décident de dissoudre la Société avec effet immédiat.

4. Les Actionnaires déclarent que tous comptes ont été réglés entre eux et que la liquidation de la Société a été faite aux droits des parties, lesquelles sont parfaitement connues et identifiables, toutes les actions étant sous forme nominative et inscrites au registre prévu par la loi.

5. Les Actionnaires déclarent que toutes les dettes connues ont été payées, que la liquidation de la Société a été effectuée volontairement et à l'amiable, aux droits des parties, et qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements généralement quelconques de la Société, chacun d'eux proportionnellement au nombre d'actions qu'il possède et aux droits attachés à chacune d'elles, en ce qui concerne leurs rapports réciproques et de manière solidaire et indivisible vis-à-vis de tous tiers.

6. L'assemblée des Actionnaires accorde une décharge pleine et entière à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

7. Dès lors, la liquidation de la Société est achevée, sans préjudice du fait que les Actionnaires répondent solidairement de tous les engagements sociaux et la liquidation est immédiatement terminée et clôturée.

8. Tout porteur d'une expédition du présent acte est autorisé à procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la Société et à sa radiation du Registre de Commerce et des Sociétés.

9. Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, R.C.S. Luxembourg B165872.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Umberto CERASI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2013. Relation GRE/2013/4423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013163368/72.

(130198793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Baumann Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.710.

L'an deux mille treize.

Le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAUMANN EUROPE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 105.710,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 458 du 18 mai 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1836 du 11 août 2011.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TRENTE-HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ (38.855) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 3.885.500,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14194. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013163288/60.

(130199969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.407.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of November,
Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

AMP Capital FUNDS Management LIMITED, a corporation incorporated and organised under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia under number ABN 15 159 557 721, as responsible entity of AMP Capital Global Direct Property Fund, (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sara Lecomte, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. AMP Capital FUNDS Management LIMITED, acting as responsible entity of AMP Capital GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND, is the Sole Shareholder of AMP Capital INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on 23 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 June 2007, number 1245 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 October 2013, number 2448;

II. the Company's share capital is presently set at thirteen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 13,625.-) represented by one hundred and nine (109) Class A1 shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

III. the Sole Shareholder currently holds all the shares in the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy-holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company, resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 13,625.- (thirteen thousand six hundred twenty-five euro) represented by 109 (one hundred and nine) Class A1 shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 13,750 (thirteen thousand seven hundred and fifty euro) represented by 110 (one hundred and ten) Class A1 shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 1 (one) new Class A1 share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty five euro) and having the same rights as the existing shares.

*Second resolution
Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented by Mrs. Sara Lecomte, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 November 2013, declares that it subscribes to 1 (one) new Class A1 share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash having a value of EUR 650,000.- (six hundred fifty thousand euro) which is evidenced to the notary by a blocking certificate (the "Contribution"). The amount of the Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Contribution to the Company, in an amount of EUR 650,000.- (six hundred fifty thousand euro), is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 649,875 (six hundred forty-nine thousand eight hundred seventy five euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

AMP CAPITAL FUNDS MANAGEMENT LIMITED, acting as responsible entity of AMP CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND	110 Class A1 shares
Total:	110 Class A1 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the following wording:

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 13,750.-) represented by one hundred and ten (110) Class A1 shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shares of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred fifty euro (EUR 1,950.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

AMP Capital FUNDS Management LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois d'Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 15 159 557 721, en tant qu'entité responsable d'AMP Capital GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND, (ci-après, l'«Associé Unique»);

ici représentée par Madame Sara Lecomte, clerk de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. AMP Capital FUNDS Management LIMITED agissant en tant qu'entité responsable d'AMP Capital GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND est l'associé unique (l'«Associé Unique») de AMP Capital INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par à un acte reçu par Me Henri Hellinckx, le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juin 2007, numéro 1245 (Ci- après, la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 octobre 2013, numéro 2488;

II. Le capital social est fixé à treize mille six cent vingt-cinq euros (EUR 13.625,-), représenté par cent neuf (109) parts sociales de classe A1 sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;

III. L'Associé Unique détient au moment présent toutes les parts sociales de la Société. La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 13.625,- (treize mille six cent vingt-cinq euros), représenté par cent neuf (109) parts sociales de classe A1, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 13.750,- (treize mille sept cent cinquante euros), représenté par 110 (cent dix) parts sociales de classe A1 d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de classe A1 d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution
Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté par Madame Sara Lecomte, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 15 novembre 2013, déclare qu'il souscrit à 1 (une) nouvelle part sociale de classe A1 de la Société, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et la libère intégralement par un apport en numéraire d'une valeur totale de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros) dont la preuve a été fournie au notaire par un certificat de blocage (l'«Apport»).

Le montant de l'Apport est désormais à la libre disposition de la Société et la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

L'Apport à la Société, pour un montant total de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros), sera alloué comme suit:

- (i) un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) sera alloué au capital social, et
- (ii) un montant de EUR 649.875,- (six cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est composé comme suit:

AMP CAPITAL FUNDS MANAGEMENT LIMITED agissant en tant qu'entité	
responsable d' AMP CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND	110 parts sociales de classe A1
Total:	110 parts sociales de classe A1

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que cet article aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize mille sept cent cinquante euros (13.750,-) représenté par cent dix (110) parts sociales de Classe A1 sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne mandat et autorise tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à.r.l. à procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'action nouvellement émise dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.950,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52613.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013163250/156.

(130199497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Amivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.448.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quinze novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Juan Hernandez LAMATA, directeur de sociétés, demeurant à Nuestra Sra. de Lourdes, 55 bis - 09850 Esplugues de Llobregat (Barcelone) Espagne

ici représenté par Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "AMIVO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48448, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 486 du 26 novembre 1994,

et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision prise par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2001, contenant notamment la conversion de la devise d'expression du capital social en euros; l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 603 du 18 avril 2002;

2) Que le capital social est fixé à cent quatre mille cent quinze Euros et vingt- huit Cents (104.115,28 EUR), représenté par trois mille trois cent soixante (3.360) actions d'une valeur nominale de trente Euros et neuf cent quatre-vingt-six Cents (30,986 EUR);

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société en ce compris:

- 40% (2.000 actions numérotés de 3.001 à 5.000) de la société "PLANCHAS Y PRODUCTOS PARA OFFSET LI-THOPLATE S.A.", NIF A08716979, dont le siège est sis Trabajo, 24/26 - 08980 Sant Feliu de Llobregat (Barcelone) (Espagne);

- 99,94 % (9.994 parts sociales) de la société "GRAFIPLATE S.A.R.L.", RCS 57222105, dont le siège est sis à la Zone Industrielle Mghogha, route de Tétouan, Allée n°1 lot. n°37, Tanger (Maroc),

et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

159143

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HOUBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163249/68.

(130199248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Paolo First Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 181.829.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric FATIEN, gérant de société, né à Chalon-sur-Saône (France), le 4 mai 1975, demeurant à Dubai, The Lakes, Hattan 2, Villa n°45, (Emirats arabes unis),

ici représenté par Madame Danielle BUCHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "PAOLO FIRST INVEST", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trente et un mille (31.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Frédéric FATIEN, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Frédéric FATIEN, gérant de société, né à Chalon-sur-Saône (France), le 4 mai 1975, demeurant à Dubai, The Lakes, Hattan 2, Villa n°45, (Émirats arabes unis);
 - Monsieur Michaël DANDOIS, avocat à la Cour, né à Messancy (Belgique), le 15 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès; et
 - Monsieur Antoine MEYNIAL, avocat à la Cour, né à Paris (France), le 6 février 1966, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux gérants.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52296. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164370/148.

(130200671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

M² Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue J.P. Probst.

R.C.S. Luxembourg B 152.530.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Barbara ERNSTBERGER, employée privée, née le 05 juillet 1970 à Strasbourg (France), demeurant au 91, rue de Kehlen L-8295 Keispelt

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 26 septembre 2013, «SARNIA S.à r.l.» ayant son siège social au 23, rue Principale L-8383 Koerich (RCS Luxembourg B 33.623), propriétaire des cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social, a cédé les cinq cent (500) prédites parts sociales à Madame Barbara ERNSTBERGER, prénommée.

Suite à cette cession de parts sociales, la comparante est devenue l'associée unique (ci-après «l'Associé Unique») de la société " M2 Marketing S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-2352 Luxembourg, 4, rue J.P. Probst, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1108 du 27 mai 2010,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.530.

Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Réunissant en leurs mains la totalité des parts de la Société, l'Associé Unique décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateurs de la Société.

La comparante, agissant comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

La comparante déclare que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la Société est dissoute et liquidée, par conséquent elle est considérée comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, à la gérante pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels état et demeures, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. ERNSTBERGER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12/11/2013. Relation: LAC/2013/51223. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25/11/2013.

Référence de publication: 2013164317/54.

(130200221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

EGI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.765.320,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.827.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Enesco, LLC, a company incorporated under the law of Delaware, having its registered office at Little Falls Centre I, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporation under number 4285048 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of EGI Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.827 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 12 February 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 1060 on 5 June 2007.

The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, on 31 July 2008, published in the Mémorial C number 1255 on 30 June 2009.

II.- That the five thousand six hundred and thirty nine (5,639) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thirty-nine thousand seven hundred sixty United States Dollars (USD 3,539,760), so as to raise it from its current amount of two hundred twenty five thousand five hundred and sixty United States Dollars (USD 225,560) to three million seven hundred sixty-five thousand three hundred twenty United States Dollars (USD 3,765,320) by the issuance of eighty-eight thousand four hundred ninety-four (88,494) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of thirty United States Dollars (USD 30), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

2. Subscription and payment by Enesco, LLC of the new shares by way of a contribution in kind;

3. New composition of the shareholding of the Company;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thirty-nine thousand seven hundred sixty United States Dollars (USD 3,539,760) so as to raise the share capital from its current amount of two hundred twenty five thousand five hundred and sixty United States Dollars (USD 225,560) to three million seven hundred sixty-five thousand three hundred twenty United States Dollars (USD 3,765,320) by the issuance of eighty-eight thousand four hundred ninety-four (88,494) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to thirty United States Dollars (USD 30) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid-up

by a contribution in kind made by the Sole Shareholder and consisting of a receivable in an amount of three million seven hundred thousand Canadian Dollars (CAD 3,700,000) (the "Contribution").

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to three million seven hundred thousand Canadian Dollar (CAD 3,700,000) corresponding to three million five hundred thirty-nine thousand seven hundred ninety United States Dollar (USD 3,539,790) pursuant to the CAD/USD of 1:0.9567 exchange rate as of 28 October 2013 published by OANDA.

Such valuation has been approved by the sole manager of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30 October 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Sole Manager's intervention

Thereupon intervene EGI HOLDINGS, LLC, Limited Liability Company with registered office at Little Falls Centre I, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, sole manager of the Company represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

acknowledging having been previously informed of the extent of its responsibility, legally bound as sole manager of the Company by reason of the Contribution, expressly agrees with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved that the shareholding of the Company is now composed of

- ENESCO, LLC: ninety-four thousand one hundred thirty-three (94,133) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each.

The notary acts that the ninety-four thousand one hundred thirty-three (94,133) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 3,765,320 (three million seven hundred sixty-five thousand three hundred twenty US dollars) represented by 94,133 (ninety-four thousand one hundred thirty-three) shares of USD 40 (forty US dollars)."

(...)

The subsequent paragraph of article 8 shall remain unchanged.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EGI ACQUISITION, LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social sis à Little Falls Centre I, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Division of Corporation sous le numéro 4285048 Associé Unique)),

ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de EGI Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, régie par les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.827, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire établi à Luxembourg (Grand-Duché of Luxembourg), le 12 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") du 5 juin 2009 numéro 1060 (la «Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 31 juillet 2008, publié au Mémorial C du 30 June 2009 numéro 1255.

II - Que les cinq mille six cent trente neuf (5.639) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (40 USD) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions cinq cent trente-neuf mille sept cent soixante dollars américains (USD 3.539.760) afin de le porter de son montant actuel de deux cent vingt cinq mille cinq cent soixante dollars américains (USD 225.560) à trois millions sept cent soixante-cinq mille trois cent vingt dollars américains (USD 3.765.320) par l'émission de quatre-vingt huit mille quatre cent quatre vingt quatorze (88,494) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante américains (USD 40) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente dollars américains (USD 30), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

2. Souscription et libération par Enesco, LLC des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

3. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions cinq cent trente-neuf mille sept cent soixante dollars américains (USD 3.539.760) afin de le porter de son montant actuel de deux cent vingt cinq mille cinq cent soixante dollars américains (USD 225.560) à un montant de trois millions sept cent soixante-cinq mille trois cent vingt dollars américains (USD 3.765.320) par l'émission de quatre-vingt huit mille quatre cent quatre vingt quatorze (88,494) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD40) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de trente dollars américains (USD 30), affecté au compte prime d'émission de la société (la «Prime d'émission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique et consistant en une créance d'un montant total de trois millions sept cent mille dollars canadiens (CAD 3.700.000) Apport»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à trois millions sept cent mille dollars canadiens (CAD 3.700.000) équivalent à un montant de trois millions cinq cent trente neuf mille sept cent quatre vingt dix dollars américains (USD 3.539.790) selon le taux de change officiel applicable au 28 octobre 2013 tel que publié par la Banque du Canada.

Une telle évaluation a été approuvée par le gérant unique de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 30 octobre 2013, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention du gérant unique

Intervient ensuite EGI HOLDINGS, LLC, une société ayant son siège social au Little Falls Centre I, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, gérant unique de la Société, représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

reconnaît avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité, légalement tenue en tant que gérant unique de la Société en raison de l'Apport, accepte expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- ENESCO, LLC: quatre-vingt quatorze mille cent trente-trois (94.133) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40) chacune.

Le notaire témoigne que les quatre-vingt quatorze mille cent trente-trois (94.133) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 3.765.320 (trois millions sept cent soixante cinq mille trois cent vingt dollars américains) divisé en quatre-vingt quatorze mille cent trente-trois (94.133) parts sociales de USD 40 (quarante dollars américains) chacune.»

(...)

Le second paragraphe de l'article 8 demeure inchangé.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14555. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164816/216.

(130201509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Project 93, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9687 Surré, 17, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 169.614.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Gaëlle TAVERNIER, réalisateur/producteur/ photographe, née le 23 juin 1974 à Louvain (B), demeurant professionnellement à L-9687 Surré, 17, rue du Moulin.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «PROJECT 93» S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-9687 Surré, 17, rue du Moulin, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.802 du 18 juillet 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date 11 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2.889 du 28 novembre 2012;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de liquidation de la Société au 17 octobre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 17 octobre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-9687 Surré, 17, rue du Moulin.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, contenant 2 blancs bâtonnés, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. TAVERNIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51453.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013167714/54.

(130204598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Mbari S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 159.232.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013167636/11.

(130203713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.733,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

Extrait rectificatif à l'acte L130163328 déposé le 24 septembre 2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167638/12.

(130203580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Menuiserie Baden Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 12, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 89.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE BADEN S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013167640/11.

(130203560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

SSP Resources Gloucester Parent 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.020,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.166.

En date du 2 décembre 2013, le gérant de classe B suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant de classe A:

- Mark C. MOORES
- David G. TAYLOR

Gérant de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013169228/20.

(130206333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

**YFH I, Yum! Finance Holdings I, Société à responsabilité limitée,
(anc. Sunhill Holdings S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.213.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Sunhill Holdings S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 December 2009, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 151213, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 581 on 18 March 2010; the Articles of Association of which have never been amended.

The meeting is composed by the sole member, "Yum! Restaurants International Management S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 96426,

here represented by Ms Anita MAKARUKU, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole member decides to change the name of the Company and turn it into "Yum! Finance Holdings I S.à r.l. (en abrégé YFH I)".

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Yum! Finance Holdings I S.à r.l. (en abrégé YFH I)" (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on Sociétés à responsabilité limitée"

Second resolution

The Sole Shareholder decides to change the financial year of the Company so that it will start on the 1st of December of each year and end on the 30 November of the following year.

The current financial year which starts on the 1st January 2013 will terminate on 30 November 2013.

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the article 13 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st December of each year and closes on the 30 November of the following year."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Sunhill Holdings S.à r.l.», ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 151213, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 581 du 18 mars 2010, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «Yum ! Restaurants International Management S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96426,

ici représentée par Madame Anita MAKARUKU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en «Yum! Finance Holdings I S.à r.l. (en abrégé YFH I)».

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 1 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Yum! Finance Holdings I (en abrégé YFH I)» (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Seconde résolution

L'associé unique décide de changer l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1^{er} décembre de chaque année pour se terminer le 30 novembre de l'année suivante.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 13 pour lui donner la teneur suivante:

L'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 se terminera le 30 novembre 2013.

« **Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

Frais et Dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. MAKARUKU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54428.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013169190/108.

(130205760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

SwiftStake Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.864.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 31 octobre 2013, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 novembre 2013, les actionnaires ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Le mandat de Christophe Gaul avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que administrateur de catégorie A a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

2. Le mandat de Amos Pickel avec adresse professionnelle au 5, Mul Hayam Street, 46920 Arsuf, Israel, en tant que administrateur de catégorie A a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

3. Le mandat de Randolph John Anderson avec adresse professionnelle au 42 Ocean Village Avenue, Royal Sunset Building, Royal Ocean Plaza, Appartement 504, GBZ - Gibraltar, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

4. Le mandat de Tomer Bentzion avec adresse professionnelle au 5, Andersen Street, appartement 16, Tel Aviv, Israel, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

5. Le mandat de Gary Wee avec adresse professionnelle au 7500A, Beach Road, 19959 Singapour, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

6. Le mandat de Dan Volpert avec adresse professionnelle au 12 Simtat Hatsiv'oni St, Rishpon 46915, Israel, en tant que administrateur de catégorie B a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013169196/37.

(130205599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Deluxe Lingerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 15, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 50.408.

—
Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,

la dissolution et la liquidation de la société DELUXE LITERIE SARL, avec siège social à L-1818 Howald, 15, rue des Joncs, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 26 décembre 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2013170765/17.

(130208750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Comptabilité Générale et Eurolation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 78.910.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170741/10.

(130208733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Crisis Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue Biergerkreitz.

R.C.S. Luxembourg B 143.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/12/2013.

Référence de publication: 2013170746/10.

(130208405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Chen Ling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/12/2013.

Référence de publication: 2013170734/10.

(130208417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Cresco Capital Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170715/10.

(130208443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Eurofins International Support Services LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 172.969.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 02 janvier 2013

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant:

- Hugues Vaussy, résidant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem;
- Monsieur Koen Van Loock, résidant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem.

Le mandat des gérants ainsi nommés prendra effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013170782/14.

(130208249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

E.G.M. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 145.453.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170770/10.

(130208226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 82.241.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 septembre 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Alain Prick, domicilié à B-1390 Grez-Doiceau, Clos de Bettinval, 5, né le 26 mai 1964 à Bruxelles (Belgique), administrateur et administrateur-délégué;
- Monsieur Guy Carpentier, domicilié à F-78860 Saint Nom la Bretèche, Chemin des Longues Raies 25, né le 5 juillet 1953 à Paris (France), administrateur;
- Monsieur David Goodman, domicilié à B-1180 Uccle, avenue Brugmann, 476, né le 4 mai 1961 à Londres (Royaume-Uni), administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2017.

E.N.A. CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2013170771/17.

(130208059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Drivelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 81.634.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DRIVELUX S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2013170769/11.

(130208550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Premier Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 95.488.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°1288/13 du 14 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, sur base de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme PREMIER GROUP HOLDINGS S.A..

Pour extrait conforme
Maître GIANNETTI LANG
Le liquidateur

Référence de publication: 2013171053/16.

(130209098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Palais de Chine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 24.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 06/12/2013.

Référence de publication: 2013171037/10.

(130208410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Prince Rupert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 914.265,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 130.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 06 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171016/10.

(130208400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Peter & Clark - Multilingual Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 65.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171012/10.

(130208359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Promotions Urbaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 45, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 167.932.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 novembre 2013 que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 13, rue Kalchesbruck L-1852 Luxembourg au 45, rue de Neudorf L-2221 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
 Référence de publication: 2013171018/12.
 (130208563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Peintures BIWERSI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.
 R.C.S. Luxembourg B 44.019.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/12/2013.
 G.T. Experts Comptables Sàrl
 Luxembourg

Référence de publication: 2013171011/12.
 (130208014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

ProLogis UK CCXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
 R.C.S. Luxembourg B 123.278.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 05 novembre 2013, cinq cent (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings SA ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XI	500 parts
Total	500 parts sociales

Luxembourg, le 03 décembre 2013.
 ProLogis Directorship Sàrl
 Gérant
 Représenté par Gerrit-jan Meerkerk
 Gérant

Référence de publication: 2013171033/20.
 (130208302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

ProLogis UK CCXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
 R.C.S. Luxembourg B 123.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171035/9.

(130208307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Pucchini Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
 R.C.S. Luxembourg B 166.032.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 décembre 2013.
 Pucchini Debt S.à r.l.
 Un mandataire

Référence de publication: 2013171036/12.
 (130208250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Peters Maschinenbau A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 32, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.804.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes rectifiés remplacent les comptes annuels au 31.12.2011 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 31/05/2013 sous la référence L130087341

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171044/13.

(130207991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

PC Klinik Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3236 Bettembourg, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.077.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 6 décembre 2013

1) Monsieur Claude MALGET n'est plus associé.

2) La société FYD AERO-SERVICES SA dont le siège social se situe 90, rue de Cessange à L-1320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B104722 possède 125 parts.

3) La société FYD AERO-SERVICES SA dont le siège social se situe 90, rue de Cessange à L-1320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B104722, est nommée gérant administratif pour une durée indéterminée.

Elle peut engager la société, en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par sa signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013171042/19.

(130208689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Pamekas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.536.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171039/9.

(130208616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Partners Group Solis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.082.

Extrait des résolutions des associés

En date du 28 novembre 2013, les associés ont décidé comme suite:

- d'accepter la démission de Mme Helene Müller Schwiering, en tant que gérant de la Société et ce avec effet rétroactif au 25 octobre 2013.

- de modifier le mandat de gérant de Mr. Sergio Alexandre FERNANDES RAPOSO, né le 21 août 1975 à Barreiro, Portugal, demeurant professionnellement au 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en mandat de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée et ce avec effet immédiat.

- de modifier le mandat de gérant de Mr. Roland Heinrich ROFFLER, né le 24 février 1960 à Malix, Suisse, demeurant professionnellement à Zugerstrasse 57, 6341 Baar-Zug, Suisse, en mandat de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée et ce avec effet immédiat.

- de nommer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., un société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège sociale au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B103.336, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013171008/26.

(130208020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Omega Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.244.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement du nom du gérant de classe B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec au 2 décembre 2013:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013171002/15.

(130207927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Nomadic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.384.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013170999/11.

(130208152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Originel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171005/10.

(130208561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

MOORE STEPHENS Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 155.334.

Société à responsabilité limitée constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2216 du 19 octobre 2010. Les statuts ont été modifiés en date du 17 janvier 2012 par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 618 du 8 mars 2012.

Décisions de l'associé en date du 5 décembre 2013:

La démission de Madame Michèle PEREZ, demeurant professionnellement 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, avec effet immédiat de sa qualité de gérant est acceptée.

L'Assemblée fixe le nombre des gérants à 3.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013170986/18.

(130207978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Kleopatra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 6, rue Millegaessel.

R.C.S. Luxembourg B 131.325.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Myriam GUTFRIED, transporteur, né à Ingwiller (France), le 12 novembre 1970, demeurant à F-67330 Neuwiller-les-Saverne, 1, rue Hagelweg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

1) Que la société anonyme "KLEOPATRA S.A.", établie et ayant son siège social à L-5335 Moutfort, 6, rue Millegaessel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131325, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2211 du 5 octobre 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN, en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1286 du 31 mai 2013;

2) Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), entièrement libérées;

3) Que la comparante est la propriétaire de toutes les actions de la Société ("Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Madame Myriam GUTFRIED à F-67330 Neuwiller-les-Saverne, 1, rue Hagelweg.

13) Que les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "KLEOPATRA S.A.".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la comparante s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GUTFRIED, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. LAC/2013/53947. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169746/59.

(130206755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

JP Commercial XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 163.665.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2783 du 15 novembre 2012.

Les comptes annuels du 23 septembre 2011 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Commercial XV S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2013169725/16.

(130206796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Johnebapt SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 32.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169721/10.

(130207123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

J. Cremer - Finck Architecte, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 122.616.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169718/9.

(130206977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Immotrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 43.771.

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «IMMOTROP S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43 rue Emile Lavandier, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.651, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 3 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 du 27 juillet 1993 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges CLOOS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1924 Luxembourg, 43 rue Emile Lavandier.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Georges CLOOS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1924 Luxembourg, 43 rue Emile Lavandier (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, G. CLOOS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2013. Relation: MER/2013/2486. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168293/68.

(130205236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

CVG Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.507.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 26 novembre 2013 au siège social de la société

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 26 novembre 2013 au siège social de la Société que (traduction libre):

«Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Chad Utrup de son poste de Gérant de la Société, actée par lettre de démission datée du 4 octobre 2013 avec effet au 4 octobre 2013.

Deuxième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de nommer en tant que Gérant de la Société Monsieur Richard P. Lavin, né en Illinois, USA, le 16 février 1952, (...) demeurant professionnellement à 7800 Wallon Parkway, New Albany, Ohio 43054, USA en remplacement de Monsieur Utrup, à compter du 1^{er} novembre 2013.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013168139/24.

(130204837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Bisonte Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. EPF Acquisition Co 8 S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.783.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960,

duly represented by Dr. Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 November 2013 in New York (USA).

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPF Acquisition Co 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 September 2013, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.783, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company to "Bisonte Luxco S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Bisonte Luxco S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Bisonte Luxco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de novembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH 96960, Marshall Islands,

dûment représentée par Matthias Prochaska, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (USA) le 18 novembre 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 8 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, constituée par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 septembre 2013, ayant son siège social à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.783, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Bisonte Luxco S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Bisonte Luxco S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Bisonte Luxco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2013. LAC/2013/53313. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168190/84.

(130205548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

ok@home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5714 Aspelt, 27, Um Hongerbuer.

R.C.S. Luxembourg B 165.384.

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Frank RIPPINGER, employé privé, né à Luxembourg, le 25 septembre 1966, demeurant à L-5714 Aspelt, 27, um Hongerbuer.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ok@home S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5714 Aspelt, 27, Um Hongerbuer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165384, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 43 du 6 janvier 2012,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Urbain THOLL, en date du 25 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1385 du 5 juin 2012;

- Que le comparant, seul et unique associé de la Société (l'"Associé Unique"), représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des associés, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social afin de donner dorénavant à l'article 3 des Statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services aux citoyens, ainsi que toute autre activité commerciale, à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société a en outre pour objet la promotion immobilière, l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter pour la Société les enseignes commerciales suivantes:

"ok@home real estate";

"ok@home immobilière";

"ok@home promotion"; et

"ok@home syndic"

Quatrième résolution

Décision est prise de modifier l'adresse du comparant, tant en sa qualité d'associé unique que de gérant de la Société, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme indiqué ci-avant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent quatre-vingt-dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. RIPPINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. LAC/2013/51571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167993/66.

(130205089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Cireocram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 21, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 131.132.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

qu'ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CIREOCRAM SA, préqualifiée;

Le 14 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société en liquidation

Maître Edouard BUBENICEK

Le liquidateur

Référence de publication: 2013167984/19.

(130204746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.
